Camera di i Territorii di Corsica
Chambre des Territoires de Corse

Sessione di u 7 di ferraghju di u 2022
Session du 7 février 2022

Raportu N^{u} 2022-1
Rapport N° 2022-1

Cumpusizione di u Scagnu
Composition du Bureau

Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii
Rapport du Président de la Chambre des Territoires

Le principe de la création d'un Bureau a été approuvé à l'unanimité des membres de la 3ème mandature le 25 octobre 2021 pour :

- assurer la transversalité des travaux des commissions,
- favoriser le lien entre la Chambre des Territoires et l'Assemblée de Corse d'une part et avec le terrain d'autre part.
- animer la vie de l'institution entre ses séances plénières.

Après avoir, lors de la réunion plénière du 29 novembre dernier, arrêté dans l'attente des avancées du Parlement relatives à la modification de la composition de la Chambre, un Bureau provisoire formé ainsi qu'il suit :

- Le Président du Conseil exécutif, membre de droit
- 8 représentants des maires de moins de 10 000 habitants
- 2 représentants des intercommunalités
- Le représentant du Comité de massif, Jean-Jacques Gianni, maire d'Evisa
- 1 représentant de l'Assemblée de Corse.

Il revient donc à la Chambre des Territoires de procéder ce jour à la désignation nominative de ses membres, dans les catégories où la précision est nécessaire : les 2 représentants des intercommunalités et celui (ou celle) de l'Assemblée de Corse.

Une fois au complet, le Bureau pourra, lors de sa première réunion, se doter d'un président et d'un vice-président, confirmer son rythme mensuel de réunion, arrêter son calendrier (il était prévu à l'issue des travaux qui ont amené à sa création la première semaine de chaque mois), ainsi qu'une réflexion sur le statut d'île-montagne.

Vi pregu di dibàttene.
Je vous prie de bien vouloir en débattre.